



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOISEMONT

Département du Val d'Oise
Arrondissement de PONTOISE
Canton de l'Hautil

AVIS AU PUBLIC COMMUNE DE BOISEMONT

les enquêtes publiques conjointes relatives au projet de modification du plan local d'urbanisme et l'étude du schéma directeur d'assainissement

Par arrêté n° 2012/30 du 6 septembre 2012

Le maire de Boisemont a ordonné l'ouverture des enquêtes publiques sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) portant notamment sur les points suivants :

- Aménagements du règlement du PLU concernant : les règles de hauteur, la pose de capteurs solaires ou photovoltaïques, l'aspect des clôtures et des abris de jardin, les règles de constructibilité en zone UH, l'identification d'arbres remarquables, les normes de stationnement ;
- mises à jour relatives aux différentes réformes intervenues ;
- Adaptation des annexes, du plan de zone et des orientations d'aménagement.

L'étude du schéma directeur d'assainissement porte notamment sur les points suivants :

- Zone d'assainissement des eaux pluviales.

A cet effet,

M. Michel MAILLET, domicilié 6 crête de la Ravinière, 95520 OSNY, ayant pour profession Ingénieur de la Défense à la retraite, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire-enquêteur. Mme Annie LE FEUVRE demeurant 21 rue de Paris, 95150 TAVERNY, exerçant la profession de juriste a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Les enquêtes publiques se dérouleront à la mairie du 2 octobre 2012 au 3 novembre 2012 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie :

- le mardi 2 octobre 2012, de 9 h à 12 h,
- le vendredi 5 octobre 2012 de 9 h 30 à 12 h,
- le mercredi 31 octobre 2012 de 16 h à 18 h 30,
- le samedi 3 novembre 2012 de 9 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

**Le maire Adjoint
F. CAIGNARD**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de BOISEMONT

Département du Val d'Oise
Arrondissement de PANTOISE
Canton de l'Hautil

Monsieur le directeur,

Je vous adresse, ci-joint, un texte que je vous demande de bien vouloir insérer dans la rubrique "annonces légales" dans votre journal au plus tard le 13 septembre 2012 (merci de me confirmer dès réception de ce courrier de la date de parution) et huit jours après le début de l'enquête soit vers le 9 octobre 2012.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir, dès l'insertion, trois exemplaires de ce numéro, certifiés, accompagnés de votre facture en deux exemplaires.

J'attire votre attention sur le fait que le défaut de certification sur les exemplaires empêcherait de considérer l'insertion comme valable et de procéder au règlement de votre facture.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le maire Adjoint
F. CAIGNARD